

Direction
Départementale des
Territoires

Service
Eau et Risques

Unité
Qualité de l'Eau

Nos réf :32-2012-00147
Affaire suivie par : Patricia BACQUEY-ZANETTIN
patricia.bacquey-zanettin@gers.gouv.fr
Tél : 05 62 61 53 61 – Fax : 05 62 61 53 82

Auch, le 3 mai 2013

Le Directeur départemental des Territoires

à

Monsieur le Maire
COMMUNE DE NOGARO
Mairie
1, place de la mairie
32110 NOGARO

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement : Station de traitement des eaux usées de Nogaro - Accord sur dossier de déclaration

P.J. : - dossier de déclaration

- arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques valant récépissé de déclaration
- arrêté préfectoral d'abrogation d'arrêté de mise en demeure
- certificat d'affichage à compléter et retourner

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 23 avril 2012, vous avez déposé auprès du guichet unique de l'eau un dossier comprenant le diagnostic de fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération de Nogaro ainsi qu'une étude d'incidence du rejet de la station d'épuration. Ce dossier a été enregistré comme une demande de régularisation au titre des articles L. 214-1 à 214-6 du code de l'environnement.

Après examen des éléments constitutifs de votre dossier, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Je vous prie de trouver sous ce pli, pour exécution, l'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques à déclaration n° 2013-120-0004 en date du 30 avril 2013 valant récépissé de déclaration, ainsi qu'un exemplaire du dossier de déclaration. Vous trouverez également ci-joint l'arrêté préfectoral n° 2013-120-0005 en date du 30 avril 2013 portant abrogation de l'arrêté de mise en demeure du 8 octobre 2010.

Le présent courrier et les arrêtés préfectoraux doivent faire l'objet d'un affichage en mairie durant une période de un mois minimum. A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage ci-joint dûment complété et signé.

Ces documents seront également mis à la disposition du public sur le site Internet de la Direction Départementale des Territoires du Gers durant une période d'au moins six mois.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Je vous remercie de bien vouloir nous tenir régulièrement informés de l'état d'avancement des travaux et de faire en sorte que les dossiers « loi sur l'eau » nécessaires à certaines étapes soient démarrés suffisamment en amont afin que les échéances imposées puissent être tenues. Par ailleurs, je vous engage à vous rapprocher des financeurs avant la réalisation des travaux afin de solliciter des aides éventuelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des Territoires,
Le chef du service Eau et Risques,

Signé : Agnès CHABRILLANGES

Copie à : - M. Florent BARAT – Conseil Général (SATESE)
- M. Jean-François REQUIS – Agence de l'Eau Adour-Garonne